



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-04/2025 /

Dossier complet le : 15-04/2025 /

N° d'enregistrement : 002515/KK P

1 Intitulé du projet

Reconversion de la partie haute de l'ancien site industriel des Papeteries sur la commune de Malaucene

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

24840005300059

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BOUYAC

Prénom(s)

Jacqueline

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La partie haute de l'ancien site industriel des Papeteries se compose de plusieurs bâtiments : le bâtiment de l'ancienne usine de production, deux hangars de stockage, un preau ouvert, un local technique, une maison à usage d'habitation. L'ensemble du bâti est dégradé et inutilisé depuis l'arrêt de l'activité en 2009.

Le bâtiment de l'ancienne usine n'est pas inclus dans le périmètre du projet, faisant partie de la stratégie d'évitement du projet.

Nature du projet :

- Rehabilitation et extension mesurée et limitée des deux hangars de stockage en ateliers de production et stockage pour une superficie totale de 1486 m² environ
- Déplacement du preau avec sa charpente métallique en entrée de site pour marquer les limites et accueillir du stationnement
- Démolition du petit local technique adossé à une superficie de 70 m² environ
- Rehabilitation de la maison existante, en espace de bureaux partagés, partage de locaux mutualisés dédiés aux entreprises, salles de réunion totalisant une superficie de 270 m² environ

4.2 Objectifs du projet

La partie haute des anciennes Papeteries constitue un périmètre de projet qui incarne toute l'identité industrielle du territoire. Mais il s'agit aujourd'hui d'une friche qui se dégrade. Au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la CoVe projette d'y développer un projet à vocation économique permettant de proposer une offre locative de locaux économiques sur le territoire intercommunal. Ce projet vise à conforter la dynamique de la filière artisanale du bassin de vie nord du territoire et proposer une offre locative gérée et maîtrisée de bout en bout par la collectivité.

En matière d'aménagement, l'objectif du projet est de requalifier la partie du site déjà artificialisée, avec les bâtiments (hangars, maison) et aménagements (cour, preau) existants afin de pouvoir y accueillir à nouveau des entreprises, notamment d'artisanat productif, et d'en (re)faire un lieu de travail exceptionnel, qualitatif, innovant et intégré à son environnement paysager.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En terme de constructions :

- Rehabilitation et extension mesuree en facade des deux hangars de stockage pour pouvoir y realiser 7 cellules (5 ateliers dans le hangars nord et 2 ateliers dans le hangars sud) dediees aux entreprises pouvant accueillir des ateliers de production, de stockage, de reparation et de production pour une surface de plancher totale de 1486 m² environ, soit une extension des hangars existant correspondant a 150 m² d'emprise au sol (75m² pour chaque hangars), Le traitement architectural des hangars rehabilites/etendus sera integre a l'environnement existant.
 - Demolition du batiment de 70 m² a usage de local technique et deplacement du preau couvert mais non clos de 140 m² environ avec sa charpente metallique en entree de site, dans le cadre du reemploi des materiaux existants. Il aura pour nouvelles fonctions de marquer architecturalement les limites du site et accueillir du stationnement,
 - Rehabilitation de la maison existante au sud-ouest du site pour une superficie de plancher 270 m² environ permettant d'y accueillir un espace de bureaux partages, locaux techniques communs, salle de reunion/ salle de restauration et un atelier,
- En terme de stationnements et d'amenagements paysagers :
- Diminution des co-visibilites sud du site par l'implantation de plantations dans l'ancien jardin de la maison et le long du talus existant derriere les hangars.
 - Desimpermeabilisation des espaces centraux de l'ancienne cour technique,

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera :

- 7 ateliers dans les deux hangars et 1 atelier dans la maison rehabilitee pour des activites d'artisanat et petit artisanat.
- au sein de la maison rehabilitee : 270m² de bureaux/salles de reunion/locaux sociaux et technique, ainsi qu'un atelier.

Le site accueillera a terme 20 occupants environ (salaries des entreprises)

Trafic sur le site : acces depuis la RD 974 par le chemin des Arenies dont le calibrage est suffisant pour un accueillir un nouveau trafic. A l'interieur du site amenege :

- l'aire de flux sera concentree a l'arriere du hangars nord, a l'arriere des hangars et entre la maison rehabilitee et le hangars sud,
- la zone de stationnement est concentree a l'entree de site afin de limiter les flux de circulation de vehicules. A l'interieur du site, les vehicules seront uniquement professionnels.

Eclairage sur le site :

- l'eclairage du site sera limite aux batiments et zone de circulation. Il sera adapte la nuit pour preserver la petite faune.

Bruit :

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Perimetre total du projet: 7890m ² soit 0.53% de la surface urbanisee de la commune de Malaucene. Emprise batie existante avant projet : 1160m ² Emprise batie apres projet : 1240m ² soit une extension de 80m ² Suface de plancher totale de l'operation : 1766m ²	(m ² , m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E Lat. : N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU en cours de revision generale. PLU arrete par deliberation du 13/03/2025
Le projet de reglement revise integre sur ce secteur une OAP sectorielle et un STECAL.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	La Commune de Malaucene est concernée par les dispositions propres à la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La zone de projet se situe à l'intérieur du Parc Naturel Régional "Mont Ventoux" FR 8000056

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Perimetre de 500m autour de la Chapelle Notre Dame du Groseau
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	3 zones humides ont ete identifiees dont 2 dans a proximite immediate du perimetre d'amenagement et s'y etendent sur moins de 200m². Les zones humides sont dans un tres mauvais etat de conservation. L'ensemble des zones ont ete evitees dans le projet d'amenagement. Impact Faible
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRi du bassin versant de l'Ouveze
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 30 avril 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Arrete prefectoral du 14 septembre 2017 prescrivant la societe Malaucene Industrie SNC pour son ancien site implante sur la commune de Malaucene des servitudes d'utilite publique. Toutefois, l'ensemble des prescriptions sont en parties basses des anciennes Papeteries (site productif) Le projet d'amenagement respecte les prescriptions
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors d'un site Natura 2000. Deux sites Natura 2000 sont situés dans un rayon de plus de 5km de la zone projet : - Mont Ventoux (FR9301580) à 2,6km à l'est , - L'Ouveze et le Toulourenc (FR9301577) à 6,5 km au nord.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	A l'échelle de la commune, la capacité des réseaux d'eau et d'assainissement est suffisante, les occupants du site en phase exploitation sont évalués à 20 personnes, soit 6 "équivalent habitant". A l'échelle du site, les réseaux eau et assainissement sont existants et de capacité suffisante. Impact notable Faible
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une étude habitats naturels, faune, flore a été réalisée sur 4 saisons de décembre 2023 à janvier 2025. Plusieurs espèces ont été recensées sur le site dont une flore protégée. Le périmètre d'aménagement a été réduit en conséquence. Le projet d'aménagement perturbera certaines espèces mais sans dégradation ou destruction. Ces éléments sont
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le PPRi du bassin versant de l'Ouveze, approuvé le 30 avril 2009. Le projet a parfaitement intégré le risque inondation puisque plusieurs mesures ont été prises : requalification d'un bâtiment plus au nord abandonné, préau déplacé en dehors de la zone inondable, extensions projetées des deux bâtiments existants se feront vers l'ouest en
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Déplacements au titre de l'activité du site mais uniquement pour des activités de petit artisanat. Impact notable Faible
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les hangars seront occupés par 7 cellules de petit artisanat, la maison réhabilitée par 141 m² de bureaux/salle de réunion. Ce type d'activité est faiblement émettrice de nuisance.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des émissions seront produites en phase d'exploitation par les bâtiments et les zones de circulations. Toutefois, l'éclairage nocturne sera adapté à la petite faune. ~~Les futures activités présentes sur le site ne seront pas~~
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Perimetre des abords des monuments historiques Preservation du paysage et du site dans le cadre du projet de rehabilitation. Impact notable Faible
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Ancien site industriel ferme en 2009 ayant fait l'objet des mesures de depolution et qui retrouverait une activite partielle. Impact Nul

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet connexe est la restauration hydromorphologique du Groseau engagé par le syndicat Mixte de l'Ouveze Provencale. Une etude a ete engagee en 2024 permettant de definir un projet de restauration hydromorphologique du Groseau a l'amont et dans la traversee de Malaucene. Ce trace inclut la partie haute du site des anciennes Papeteries et plus particulierement le batiment de l'ancienne usine dans lequel chemine le canal du Groseau. L'etude est actuellement au stade AVP avec deux scenarios etudies et integre le projet d'aménagement de la CoVe. L'impact notable des deux projets est faible car le perimetre du projet d'aménagement n'est pas touche par le perimetre du projet de restauration suite au choix d'evitement du batiment de l'ancienne usine.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En terme d'environnement et biodiversité

Mesures d'évitement :

- Modification du plan d'aménagement afin d'éviter le bâtiment de l'ancienne usine, dit de la Fabrique située en zone inondable, et évitement de la zone humide à proximité dans laquelle a été recensée une flore protégée.

Mesures de réduction :

- Prise en compte des enjeux paysagers et du patrimoine naturel : minimiser l'impact des structures et des équipements juxtaposés sur le paysage environnant et d'homogénéiser leurs aspects afin d'assurer une cohérence d'ensemble.
- Mise en œuvre de préconisations paysagères : hauteurs des constructions, signalétique piétonne, traitement du sol, énergie et environnement.
- Mesures de réduction en phase chantier liées à la présence d'habitats naturels à proximité : mise en place d'un plan de circulation, installation d'abris et gîtes artificiels pour la petite faune, absence d'éclairage nocturne, méthode de débroussaillage adaptée, gestion des déchets du chantier. Ces mesures seront suivies et encadrées par un écologue aux différentes phases du chantier.

En terme de santé humaine :

En matière de trafic : Adaptation des périodes de chantier hors période de forte fréquentation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux du site d'implantation du futur projet d'aménagement et de l'engagement des études préalables, notamment une étude habitats naturels, faune, flore et zone humide sur 4 saisons, la CoVe maître d'ouvrage du projet, a pris en compte dans son élaboration l'ensemble des enjeux. Elle se place volontairement dans la démarche Eviter-Reduire-Compenser. Aussi, la mise en place de mesures d'évitement et de réduction sur les habitats naturels, la faune, la flore et la zone humide permettent de réduire à faible l'impact du projet en terme de biodiversité. Les autres impacts étant faibles (monuments historiques, paysage, santé humaine), les impacts notables d'un futur projet d'aménagement sur la partie haute du site des anciennes Papeteries et tel que développé par la CoVe, peuvent être qualifiés de faibles. En conséquence, le projet ne

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MARTEAU

Prénom Laurent

Qualité du signataire Directeur General des Services de la CoVe

À Carpentras

Fait le 03-04-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)